



# CRITÈRES de SÉLECTION

## Octobre 2010 à décembre 2011

### Principes généraux

Le Directeur Technique National sélectionne les athlètes et soumet les équipes nationales ainsi constituées à l'approbation du Comité Directeur Fédéral.

Aucune performance réalisée au départ d'un relais de club ne sera prise en considération pour intégrer une sélection nationale.



## Collectif Promotionnel

Complément (février 2011)

### Les championnats open du Canada (50m)

POINTE CLAIRE (Québec)

Compétition : du jeudi 21 au dimanche 24 juillet 2011

#### Modalités de sélection :

Cette compétition concerne :

- Les nageuses et les nageurs « toutes catégories » ayant réalisé au moins une performance de la grille du collectif « Europe » ou supérieurs, lors des championnats de France de Strasbourg du 23 au 27 mars 2011.
- Les nageuses et les nageurs des années d'âge correspondant au collectif « promotionnel », c'est-à-dire les filles nées en 1993 et plus jeunes et les garçons nés en 91 et plus jeunes, ayant réalisé au moins une performance de la grille du collectif « promotionnel » ou supérieurs, lors des championnats de France de Strasbourg et des championnats de France Jeunes de Dijon du 14 au 17 avril 2011.

#### Particularités :

- La sélection sera constituée uniquement sur la base des épreuves du programme « olympique » (les 13 épreuves individuelles).
- Les nageuses et nageurs sélectionnés aux championnats d'Europe juniors de Belgrade, aux championnats du monde juniors de Lima ou aux championnats du monde de Shanghai ne peuvent prétendre à cette sélection.
- La sélection sera prononcée le mardi 19 avril 2011, à l'issue des championnats de France Jeunes de Dijon.
- Le DTN se réserve la possibilité de compléter la sélection.